

# REPUBLIQUE FRANCAISE

<b>Numéro SIRET</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b>
---------------------	-------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE :

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

BUDGET A : EP  
**M4 (1)**

<b>Compte Administratif</b>
-----------------------------

BUDGET : (2)

**ANNEE**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé de **ZUZ4**

## SOMMAIRE

pages			
<b>I Informations générales</b>			
Modalités de vote du compte administratif			
<b>II Présentation générale du compte administratif</b>			
A1 - Vue d'ensemble - Execution du budget et des restes à réaliser			
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres			
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres			
B1 - Balance générale du budget - Dépenses			
B2 - Balance générale du budget - Recettes			
<b>III Vote du compte administratif</b>			
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses			
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes			
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses			
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes			
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles			
<b>IV - Annexes</b>		<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
<b>A - Eléments du bilan</b>			
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie			
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette			
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux			
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours			
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture			
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement			
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N			
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes			
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements			
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations			
A3.2 - Etalement des provisions			
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses			
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes			
A6 - Etat des charges transférées			
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers			
A8.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées			
A8.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties			
A8.3 - Opérations liées aux cessions			
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Entrées			
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Sorties			
A10 - Etat des travaux en régie			
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie			
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt			
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget			
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail			
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé			
B1.6 - Etat des autres engagements donnés			
B1.7 - Etat des engagements reçus			
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents			
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents			
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
C1.1 - Etat du personnel			
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie			
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)			
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)			
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes			
<b>D Arrêté et signatures</b>			
D - Arrêté et signatures			

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) :

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section d'exploitation</b>	3 231 035,52	3 211 901,18	-19 134,34
	<b>Section d'investissement</b> <small>(y compris les comptes 1064 et 1068)</small>	294 165,48	308 635,22	14 469,74

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	<b>Report en section d'exploitation (002)</b>	0,00	24 539,91	
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	0,00	0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>3 525 201,00</b>	<b>3 545 076,31</b>	<b>19 875,31</b>

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	<b>Section d'exploitation</b>	0,00	0,00	
	<b>Section d'investissement</b>	6 460,00	0,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>6 460,00</b>	<b>0,00</b>	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section d'exploitation</b>	3 231 035,52	3 236 441,09	5 405,57
	<b>Section d'investissement</b>	300 625,48	308 635,22	8 009,74
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>3 531 661,00</b>	<b>3 545 076,31</b>	<b>13 415,31</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap/art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>			
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		
70	Ventes produits fabriqués, prestations		
73	Produits issus de la fiscalité		
74	Subventions d'exploitation		
75	Autres produits de gestion courante		
013	Atténuations de charges		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
<b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		6 460,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	6 460,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		
23	Immobilisations en cours		
	[...]Opération d'équipement n°		
26	Participat° et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 675 859,33	1 389 084,90	116 297,00		170 477,43
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 617 096,00	1 578 352,98	19 680,42		19 062,60
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	62 385,00	61 791,69	593,31		-0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 355 340,33</b>	<b>3 029 229,57</b>	<b>136 570,73</b>		<b>189 540,03</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions et dépréciat <sup>(2)</sup>					
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>3 355 340,33</b>	<b>3 029 229,57</b>	<b>136 570,73</b>		<b>189 540,03</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	70 000,00	65 235,22			4 764,78
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp (uniquement en M44).(4)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>70 000,00</b>	<b>65 235,22</b>			<b>4 764,78</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 425 340,33</b>	<b>3 094 464,79</b>	<b>136 570,73</b>		<b>194 304,81</b>
<b>Pour information</b>						
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		0,00				

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	28 878,70	33 380,70	3 493,58		-7 995,58
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	560 030,00	427 015,92	-681,69		133 695,77
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation	2 638 891,70	2 551 614,42	38 100,00		49 177,28
75	Autres produits de gestion courante		1,70			-1,70
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 227 800,40</b>	<b>3 012 012,74</b>	<b>40 911,89</b>		<b>174 875,77</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	73 000,00	62 826,64	30 078,19		-19 904,83
78	Reprises sur provisions et dépréciations(2)	30 000,00	836,50			29 163,50
79	Transfert de charges					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>3 330 800,40</b>	<b>3 075 675,88</b>	<b>70 990,08</b>		<b>184 134,44</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	70 000,00	65 235,22			4 764,78
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp (uniquement en M44).(4)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>70 000,00</b>	<b>65 235,22</b>			<b>4 764,78</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 400 800,40</b>	<b>3 140 911,10</b>	<b>70 990,08</b>		<b>188 899,22</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		24 539,91				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00			10 000,00
21	Immobilisations corporelles	286 247,67	228 930,26	6 460,00	50 857,41
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>296 247,67</b>	<b>228 930,26</b>	<b>6 460,00</b>	<b>60 857,41</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>				
45...	<b>Total des opé. Pour compte de tiers (4)</b>				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>296 247,67</b>	<b>228 930,26</b>	<b>6 460,00</b>	<b>60 857,41</b>
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)</i>	70 000,00	65 235,22		4 764,78
041	<i>Opérations patrimoniales (2)</i>				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>70 000,00</b>	<b>65 235,22</b>		<b>4 764,78</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>366 247,67</b>	<b>294 165,48</b>	<b>6 460,00</b>	<b>65 622,19</b>

<b>Pour information</b>				
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	0,00			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	268 400,00	243 400,00		25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>268 400,00</b>	<b>243 400,00</b>		<b>25 000,00</b>
10	Dot., fonds divers et réserves				
106	Réserves (5)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
	<b>Total des recettes financières</b>				
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>268 400,00</b>	<b>243 400,00</b>		<b>25 000,00</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (2)</i>				
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)</i>	70 000,00	65 235,22		4 764,78
041	<i>Opérations patrimoniales (2)</i>				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>70 000,00</b>	<b>65 235,22</b>		<b>4 764,78</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>338 400,00</b>	<b>308 635,22</b>		<b>29 764,78</b>

<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	0,00			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 505 381,90		1 505 381,90
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 598 033,40		1 598 033,40
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	62 385,00		62 385,00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		65 235,22	65 235,22
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>3 165 800,30</b>	<b>65 235,22</b>	<b>3 231 035,52</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>3 231 035,52</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		65 235,22	65 235,22
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	235 390,26		235 390,26
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>235 390,26</b>	<b>65 235,22</b>	<b>300 625,48</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>300 625,48</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - TITRES EMIS (y compris sur restes à réaliser N-1)**

	<b>EXPLOITATION</b>	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	36 874,28		36 874,28
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	426 334,23		426 334,23
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation	2 589 714,42		2 589 714,42
75	Autres produits de gestion courante	1,70		1,70
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	62 826,64	65 235,22	128 061,86
78	Reprises sur amortissements et provisions	836,50		836,50
79	<i>Transferts de charges</i>			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>3 116 587,77</b>	<b>65 235,22</b>	<b>3 181 822,99</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE N-1</b>	<b>24 539,91</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>3 206 362,90</b>
---	---------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	243 400,00		243 400,00
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		65 235,22	65 235,22
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>243 400,00</b>	<b>65 235,22</b>	<b>308 635,22</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	
---	--

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	
------------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>308 635,22</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

## SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF							III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES							A1
Chap	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DB+RAR-N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés	
			Mandats émis	Charges attachées	Restes à réaliser au 31/12		
011	Charges à caractère général (2) (3)	1 675 855,33	1 268 684,90	118 207,00		110 473,43	
004	ACHATS D'ETUDES ET PREST SERVICES	603 626,79	833 174,94	9 147,00		-141 306,81	
0061	FLUIDES	2 731,47	609,82			1 944,65	
0063	FOURNITURES ENTRE & PET EGP	7 402,07	2 237,63			4 132,25	
0064	FOURNITURES ADM	2 296,46	8 384,97	20,75		-3 089,51	
0066	CARBURANT	619,60	413,05			206,55	
0068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	30 499,02	33 056,44	264,54		-2 623,00	
007	ACHATS DE MARCHANDISES	11 637,72	10 209,97			1 292,75	
811	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	72 148,11	83 882,33	2 347,70		-14 081,92	
9122	CREDIT-BAIL MOBILIER						
9123	LOCATIONS IMMOBILIERES						
9135	LOCATIONS MOBILIERES	78 369,42	71 831,76	330,00		6 207,66	
9137	REDEVANCES DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES D	340,00				-2 600,00	
91628	TRAV ENTRETIEN IMMOBILIER						
91651	TRAV ENTRETIEN MAT ROLLANT	3 808,87	8 625,01			-4 817,14	
91658	TRAV ENTRETIEN MAT TECHNIQUE	2 187,16	1 569,93	490,00		127,23	
9166	MAINTENANCE	53 403,93	22 376,79	110,25		20 916,79	
9161	PRIMES ASSURANCE MULTIRISQUES	14 000,00	15 786,78			-1 256,78	
917	ETUDES ET RECHERCHES						
918	DIVERS	1 332,00	7 441,77	2 513,51		-6 623,28	
9225	INDEMN COMPTABLE ET REGISSEUR						
9226	HONORAIRES	4 538,82	7 129,20			-2 620,38	
9227	FRAIS DACTES ET DE CONTENTIEUX						
9228	DIVERS FRAIS ARTISTIQUES ANCIENS						
9231	ANNONCES & INSERTIONS	23 387,19	10 811,78	455,57		12 119,83	
9236	CATALOGUES ET IMPRIMES						
9237	PUBLICATIONS EN CO-EDITION	40 987,82	30 764,65	150,00		4 643,77	
9238	DIVERS		150,00			-133,63	
9241	TRANSPORT SUR ACHATS	2 350,75	1 270,20			1 080,55	
9247	TRANSP COL DE PERSONNEL	4 248,23	6 967,83			-2 719,60	
9248	TRANSPORTS DIVERS	9 162,44				9 162,44	
9251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	103 272,90	87 681,30	2 893,54		13 298,06	
9254	FRAIS D'INSCRIPTION AUX COLLOQUES						
9256	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS	28 618,20	19 416,39	408,00		8 793,81	
9257	RECEPTIONS	31 690,97	37 129,41	348,35		-5 786,79	
9261	AFFRANCH ET ROUTAGE	4 624,39	7 274,55	26,18		-2 676,34	
9262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	20 000,00	18 971,68			6 022,92	
927	SERVICES BANCAIRES	700,00	1 918,47			-3 118,47	
9281	CONCOURS DIVERS	22 025,06	5 116,82	373,20		-29 541,96	
9282	GARDIENNAGE						
9283	FRAIS NETTOYAGE DES LOCAUX						
92871	AUTRES PREST EXT DIVERSES A LA COLLECTIVITE DE	101 049,94		96 204,68		4 790,26	
9288	AUTRES PREST EXT DIVERSES	2 000,00	906,78			1 094,24	
934	DROIT D'ENREGISTR & TIMBRE						
9358	AUTRES DROITS						
937	AUTRES IMPOTS (AUTRES ORGAN)	5 000,00				5 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 617 086,00	1 578 352,88	19 880,42		19 882,60	
0211	PERSONNEL INTERIMAIRE						
0215	PERSONNEL EXTERIEUR	5 179,00	54 622,00			-2 903,00	
0311	TAXES SUR SALAIRES						
0312	TAXE D'APPRENTISSAGE	630,00	582,00			48,00	
0331	VERSEMENT TRANSPORT						
0333	PART EMPLOYEUR A LA FORMATION CONTINUE	19 410,63	17 129,84	2 200,48		80,31	
0334	PART EMPLOYEUR A L'EFFORT DE CONSTRUCTION						
0338	AUTRES IMPOTS TAXES	3 500,00	289,00	3 205,00		-94,00	
0411	TRAITEMENT PRINCIPAL	1 174 101,54	1 081 654,00	3 569,68		88 887,86	
0412	INDICES PAVES	9 162,44		9 756,44		30 000,00	
0413	PRIMES-GRATIFICATIONS	7 802,67	6 952,30			-1 149,63	
0414	INDEMNITES-AVANTAGES DIVERS						
0415	SUPPLEMENT FAMILIAL						
0451	COTISATIONS URSSAF	159 723,30	235 463,88			-75 740,63	
0452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	9 426,02	12 435,13			-3 009,11	
0453	COTISATIONS CAISSE RETRAITE ET PC	83 288,71	79 701,21	455,32		3 042,12	
0454	COTISATIONS AUX ASSESDES	30 618,58	42 985,66			-12 367,38	
0458	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	20 359,57	27 263,02			-4 903,45	
0471	TITRES RESTAURANT PART EMPLOYEUR						
0472	VERSEMENTS AUX CE	4 458,70	5 885,53			-1 126,83	
0473	ALLOCATION CHOMAGE						
0474	VERSEMENTS AUX CA	7 245,71	9 258,00			-2 012,29	
0475	MEDICINE DU TRAVAIL PHARMACIE	3 104,13	2 169,95	413,50		529,68	
0478	AUTRES CHARGES SOCIALES						
014	Atténuation de produits (4)						
05	Autres charges de gestion courante	82 285,00	61 761,88	589,51		800	
0518	REDEVANCES POUR BREVET	60 474,16	59 680,85	593,31		0,00	
0541	CREANCES ADIUSES EN NON VALEURS						
0574	compte 6574						
058	DIVERSES CHARGES GESTION COURANTE	1 074,34	689,38			384,98	
0583	DEFICIT SUR OPERATIONS DE GESTION		384,98			-384,98	
0588	DIVERSES CHARGES GESTION COURANTE	836,50	836,50				
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>3 255 340,33</b>	<b>3 029 229,67</b>	<b>136 570,73</b>		<b>189 540,03</b>	
<b>(a) = (011+012+014+05)</b>							
06	Charges financières (5) (6)						
0611	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES						
0668	AUTRES CHARGES FINANCIERES						
07	Charges exceptionnelles (6)						
0711	INTERETS MORATOIRES						
0712	AMENDES FISCALES ET PENALES						
072	TITRES ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTERIEURS)						
0763	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT						
078	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
08	Dotations aux provisions (7) (8)						
0815	DOTATIONS PROVISIONS pr disque et charge						
0817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPREG DE L'ACT						
09	Impôts sur les bénéfices et assimilés (9) (7)						
0901	IMPOTS SUR LES BENEFICES						
022	Depenses Imprevues (f)						
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>3 255 340,33</b>	<b>3 029 229,67</b>	<b>136 570,73</b>		<b>189 540,03</b>	
023	Virement à la section d'investissement						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8)(9)	70 000,00	65 235,22			4 764,78	
075	VALEURS COMP DEET ELEM D'ACTI						
0811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	70 000,00	65 235,22			4 764,78	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>70 000,00</b>	<b>65 235,22</b>			<b>4 764,78</b>	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (10)						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>70 000,00</b>	<b>65 235,22</b>			<b>4 764,78</b>	
<b>TOTAL D'EXPLOITATION</b>							
<b>DE L'EXERCICE (total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 425 340,33</b>	<b>3 094 464,89</b>	<b>136 570,73</b>		<b>194 304,81</b>	

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

Detail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice
- Montant des ICNE de l'exercice N-1
+ Différence ICNE N-1 - ICNE N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes usuel par le régime

(2) Le compte 021 est rattaché au sens du chapitre 012

(3) Le compte 034 est uniquement ouvert en M 41

(4) Le compte 723 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif

(6) Si le régime applique le régime de provisions semi-budgétaires ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, de créances et des valeurs mobilières de placement, les dépréciations des comptes de tiers et aux opérations des comptes financiers

(7) Ce chapitre est ouvert pas en M 43

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif

(9) Cf. définitions au chapitre des opérations d'ordre DE 042 = RI 040

(10) Le compte 0813 peut figurer dans le détail du chapitre 042, le régime applique le régime des provisions budgétaires

(11) Ce chapitre destiné à inscrire les opérations particulières liées aux opérations de stocks ou tiers et à leur suivi permanent permanent

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation des charges (2)	28 878,70	33 380,70	3 493,58		-7 995,58
629	CHARGES EXTERNES DIVERSES					
64191	crédit impôt compétitivité emploi					
64198	REMB SUR REMUNERATION DU PERSONNEL - AUTRE	28 878,70	33 380,70	3 493,58		-7 995,58
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	560 030,00	427 015,92	-681,69		133 695,77
706	PRESTATIONS DE SERVICES	400 000,00	379 166,90	-681,69		21 514,79
707	VENTE DE MARCHANDISES	120 000,00	17 008,03			102 991,97
7083	LOCATIONS DIVERSES					
7086	BONIS SUR REPRISES D'EMBALLAGES CONSIGNES					
70878	REMBOURSEMENT FRAIS PAR D'AUTRES	10 030,00	27 990,79			-17 960,79
7088	AUTRES PROD.D'ACTIV.ANNEXES	30 000,00	2 850,20			27 149,80
73	Produits issus de la fiscalité (3)					
74	Subventions d'exploitation	2 638 891,70	2 551 614,42	38 100,00		49 177,28
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	2 638 891,70	2 551 614,42	38 100,00		49 177,28
75	Autres produits de gestion courante		1,70			-1,70
751	REDEVANCES POUR BREVETS					
757	PARTENARIAT					
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		1,70			-1,70
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>						
<b>(a) = 013+70+73+74+75</b>		<b>3 227 800,40</b>	<b>3 012 012,74</b>	<b>40 911,89</b>		<b>174 875,77</b>
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)	73 000,00	62 826,64	30 078,19		-19 904,83
7717	DEGREVEMENT D'IMPOTS AUTRES QU'IMPOTS SUR L					
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIO		12 397,46	10 376,51		-22 773,97
773	MDTS ANNULES SUR EXERCICES ANT.					
7748	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR UN TIERS	33 000,00	50 429,18	19 701,68		-37 130,86
775	CESSION DES ELEMENTS DE L ACTIF					
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00				40 000,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (4)	30 000,00	836,50			29 163,50
7815	REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 000,00	836,50			29 163,50
79	TRANSFERT DE CHARGES					
791	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION					
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>3 330 800,40</b>	<b>3 075 675,88</b>	<b>70 990,08</b>		<b>184 134,44</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	70 000,00	65 235,22			4 764,78
722	PRODUCTION IMMOBILISEE					
777	QUOTE PART SUB INV VIREE RESULTAT	70 000,00	65 235,22			4 764,78
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)					
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>70 000,00</b>	<b>65 235,22</b>			<b>4 764,78</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b> (=Total des opérations réelles et ordres)	<b>3 400 800,40</b>	<b>3 140 911,10</b>	<b>70 990,08</b>		<b>188 899,22</b>
---	---------------------	---------------------	------------------	--	-------------------

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	24 539,91
---	-----------

2 EPRISE RESULTAT EXPLOITATION (excéder) 24539,91

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>			<b>III</b>		
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>			<b>A2</b>		
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis = Différence ICNE N - ICNE N-1	Produits rattachés Restes à réaliser au 31/12	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

## SECTION D' INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>10 000,00</b>			<b>10 000,00</b>
2051	Concessions et droits assimilés	10 000,00			10 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>286 247,67</b>	<b>228 930,26</b>	<b>6 460,00</b>	<b>50 857,41</b>
2153	INSTALLATIONS SPECIFIQUES TECHNIQUE	280 247,67	192 238,70	6 460,00	81 548,97
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	1 189,65	12 745,41		-11 555,76
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.		16 310,03		-16 310,03
2184	MOBILIER	4 810,35	7 636,12		-2 825,77
2188	AUTRES				
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>				
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opération)</b>				
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>296 247,67</b>	<b>228 930,26</b>	<b>6 460,00</b>	<b>60 857,41</b>

<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>				
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>				
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>				
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>				
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des particip.</b>				
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>				
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>				
<b>Total des dépenses financières</b>					

	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (4)				
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>					
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>296 247,67</b>	<b>228 930,26</b>	<b>6 460,00</b>	<b>60 857,41</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre transfert entre sections (5)</b>	<b>70 000,00</b>	<b>65 235,22</b>		<b>4 764,78</b>
13914	REPRISE SUR SUBV.D'INVESTISSEMENT COMMUNES	70 000,00	65 235,22		4 764,78
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</b>				
	<b>Charges transférées</b>				

## SECTION D' INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
041	Opérations patrimoniales (7)				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>70 000,00</b>	<b>65 235,22</b>		<b>4 764,78</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>366 247,67</b>	<b>294 165,48</b>	<b>6 460,00</b>	<b>65 622,19</b>
---	-------------------	-------------------	-----------------	------------------

<b>Pour Information</b>	
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
- (3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- 5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- 6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- 7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>III</b>
	<b>B2</b>

Chap/rt (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	268 400,00	243 400,00		25 000,00
1314	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT COMMUNES	268 400,00	243 400,00		25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>268 400,00</b>	<b>243 400,00</b>		<b>25 000,00</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves				
1064	RESERVES REGLEMENTEES				
1068	RESERVES FACULTATIVES				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>					

	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (3)				
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>					

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>268 400,00</b>	<b>243 400,00</b>	<b>25 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	70 000,00	65 235,22	4 764,78
2051	Concessions et droits assimilés			
2153	INSTALLATIONS SPECIFIQUES TECHNIQUE			
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.			
2188	AUTRES			
2805	AMORTISSEMENTS INCORPORELS	70 000,00	998,71	69 001,29
28153	installations à caractère spécifique		29 911,12	-29 911,12
28154	AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIEL		472,07	-472,07
28181	DEPREC.INSTAL.GENER.AG.AMEN		1 584,09	-1 584,09
28182	DEPREC.MATERIEL DE TRANSPORT		277,71	-277,71
28183	AMORT.MATERIEL BUREAU.INFORMATIQUE		24 647,64	-24 647,64
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER		7 343,88	-7 343,88
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS			

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>		<b>III</b>
		<b>B2</b>

Chap/rt (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>70 000,00</b>	<b>65 235,22</b>		<b>4 764,78</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (6)</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>70 000,00</b>	<b>65 235,22</b>		<b>4 764,78</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>		<b>338 400,00</b>	<b>308 635,22</b>		<b>29 764,78</b>
		<b>27847,67</b>	<b>0</b>		

<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	
--	--

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° : ....(1)**  
LIBELLE :

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annuels	Cumul des réalisations (3)
<b>DEPENSES</b>						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annuels	Cumul des réalisations (3)
<b>RECETTES</b>					
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affect.				
23	Immobilisations en cours				

<b>Solde du financement (4)</b>	<b>Pour l'exercice</b>	<b>En cumulé</b>
Recettes - Dépenses	0	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature  (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser une ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages	Montant des remboursements		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avance de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billet de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT)

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

## A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de l'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembourse ment	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourseme nts (6)	Profil d'amortisse ment (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (4)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits					0									
1641 Emprunts en euros (total)					0									
1643 Emprunts en devises (total)					0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de Trésorerie (total)					0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)					0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)					0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)					0									
1681 Autres emprunts (total)					0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0									
1687 Autres dettes					0									
<b>Total général</b>					0									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex: Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après la couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires		0		0					0	0	0	0
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits		0		0					0	0	0	0
1641 Emprunts en euros (total)		0		0					0	0	0	0
1643 Emprunts en devises (total)		0		0					0	0	0	0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie (total)		0		0					0	0	0	0
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)		0		0					0	0	0	0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)		0		0					0	0	0	0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0		0					0	0	0	0
1676 Autres emprunts et dettes (total)		0		0					0	0	0	0
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)		0		0					0	0	0	0
1681 Autres emprunts (total)		0		0					0	0	0	0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0		0					0	0	0	0
1687 Autres dettes		0		0					0	0	0	0
<b>Total général</b>		<b>0</b>		<b>0</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N	Type d'indices(4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû.
Echange de taux, taux variable simple plafonnée (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0	0						0			0	0	0
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0	0						0			0	0	0
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0	0						0			0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou l'ultimoteur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0	0						0			0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0	0						0			0	0	0
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0	0						0			0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0						0			0	0	0

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zones euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	produits						
	% de l'encours						
	euros						
(F) Autres types de structures	produits						
	% de l'encours						
	euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	
	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour d'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0					0				0	0	0
<b>Taux variable simple (total)</b>		0					0				0	0	0
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0					0				0	0	0
<b>Total</b>		0					0				0	0	0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Taux fixe (total)</b>			0				0		
<b>Taux variable simple (total)</b>			0				0		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>			0				0		
<b>Total</b>			0				0		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/166</b>					0	0						0	0	0	0	
<b>Refinancement de la dette (3)</b>																
...																
...																
...																
<b>Total des recettes au c/166</b>					0	0							0	0	0	
<b>Refinancement de la dette (4)</b>																
...																
...																
...																

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour , X pour autres à préciser. in fine
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

ELEMENTS DU BILAN  
EMPRUNTS RENEGOCIES

## A1.7 – EMPRUNTS RENEG

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Tau:		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.
<b>Total</b>								

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour , X pour autres. in fine

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

**NEXES****I - ETAT DE LA DETTE****AU COURS DE L'ANNEE N****OCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

x (2) Contrat renégocié			Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité dans l'exer a li
			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			
Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.							
			0	0			0	0	0

en point de pourcentage).

IV
A1.7

à payer cice (s'il y eu)
0

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A1.8</b>

**A1.8 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à finaliser la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.232.1-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	D E L I B E R A T I O N  D U  2 6 / 0 1 / 2 0 1 1
linéaire	POMPES, APPAREILS ELECTROMECHANQUES, INSTALLATION DE CHAUFFAGE	12	D E L I B E R A T I O N  D U  2 6 / 0 1 / 2 0 1 1
	INSTALLATIONS DE VENTILATION	12	
	ORGANES DE REGULATION ( ELECTRONIQUES, CAPTEURS, ETC)	5	
	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE BATIMENTS, INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES	15	
	MOBILIER DE BUREAU	10	
	APPAREILS DE LABORATOIRES, Mateiri de bureau 5 SAUF INFORMATIQUE), OUTILLAGE	5	
	MATERIEL INFORMATIQUE	3	
	ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS, VEHICULES	8	
	PLANCHER DE SCENE	10	Délibération du 11/12/2018

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3.1</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0		0	0	0	0
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Dépréciations (2)</b>	0		0	0	0	0
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	0		0	0	0	0
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Dépréciation (2)</b>	0		0	0	0	0
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	0		0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	0		0	0	0	0

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES**

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP+BS+DM)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)</b>	
1631	Emprunts obligataires	
1641	Emprunts en euros	
1643	Emprunts en devises	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	
1678	Dépôts et cautionnements reçus	
1681	Autres emprunts et dettes	
1682	Bons à moyen terme négociables	
1687	Autres dettes	
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		
<b>10</b>	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	
<b>10</b>	Reversement de dotations, fonds divers et réserves	
<b>139</b>	Subv invest transférées au compte de résultat	
<b>020</b>	Dépenses imprévues	

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)
Dépenses à couvrir par des ressources propres			0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV</b>
<b>A4.1</b>

Réalisations (hors RAR)

<b>Total</b>

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES**

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice(Hors RAR) (BP+BS+DM)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = a + b</b>		
<b>Ressources propres externes (a)</b>		
10222	FCTVA	
10228	Autres fonds globalisés	
26...	Participations et créances rattachées	
27...	Autres immobilisations financières	
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		
15	Provisions pour risques et charges	
169	Primes de remboursement des obligations	
26...	Participations et créances rattachées	
27...	Autres immobilisations financières	
28...	Amortissements des immobilisations	
29...	Dépréciation des immobilisations	
39...	Dépréciation des stocks et en cours	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation (k)</b>	

	Opération de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice (N-1)	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent (N-1)
Total des ressources disponibles			0

**Dépenses à couvrir par des ressources propres**  
**Ressources propres disponibles**  
**Solde**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	
<b>DEPENSES (a)</b>						
[...]	(2)					
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)					
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Annulations sur dépenses (c) (3)						
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>			0	0	0	0
<b>RECETTES (b)</b>						
Financement par le tiers (4)						
Financement par d'autres tiers (4)						
040	Financement par le service (contrepartie 6742)					
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)					
Annulations sur recettes (d) (3)						
<b>Recettes nettes (b - d)</b>			0	0	0	0

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A8.1</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A8.2</b>

**A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

**A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A8.3</b>

**A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Produits des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES</b>	<b>A9.1</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES</b>	<b>A9.2</b>

**A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

**A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A10</b>

#### SECTION D'EXPLOITATION

Art. (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
72	Travaux en régie		
<b>TOTAL GENERAL</b>			

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Art. (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations en cours	
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

#### RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	
Recettes réelles d'exploitation	
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	%

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts	En capital
<b>Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					0	0										0	0	
<b>Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					0	0										0	0	
<b>Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					0	0										0	0	
<b>Total général</b>					0	0										0	0	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b> <b>#DIV/0!</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1-3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
(2) Total = (N+1, N+2,N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0	0	0
8018 Autres engagements donnés					0	0	0
Au profit d'organismes publics					0	0	0
Au profit d'organismes privés					0	0	0
<b>TOTAL</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0	0	0
8028 Autres engagements reçus					0	0	0
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0	0	0
Engagements reçus des entreprises					0	0	0

**IV - ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT  
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

	<b>IV</b>
	<b>B2.1</b> <b>B2.2</b>

NT

<b>Montant des CP</b>	
Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N

NT

<b>Montant des CP</b>	
Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N

**IV - ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)**

**ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHE**

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRE	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>			
Directeur général des services			
Directeur général adjoint des services			
Directeur général des services techniques			
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53			
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>			
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>			
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>			
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>			
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>			
<b>FILIERE SPORTIVE(g)</b>			
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>			
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>			
<b>FILIERE POLICE (j)</b>			
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>			
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>			

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptés

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés en fonction de leur quotité de travail.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité dans l'année.  
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNE
			Indice (8)
Agents occupant un emploi permanent (6)			
Agents occupant un emploi non permanent (7)			
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des élér

(4) CONTRAT Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) : :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est in

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression d

de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront êt

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi

fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 c

### C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L' ARTICLE 6215 (1)
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a personnel en vue de l'exploitation du service.



ments de la rémunération brute annuelle) :

moyenne est inférieure à ce seuil.

inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

épend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

re labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le

du 20 octobre 1985.

mis à disposition du

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>C2</b>
<b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C3</b>
<b>ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

**C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N°SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Régie à seule autonomie financière					

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)</b>	<b>C4</b>

**C4 – PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC  
ET DES BUDGETS ANNEXES**

**I – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts (1)</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Total (2)</b>
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

(1).Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

**II – BUDGETS ANNEXES (reproduire le cas échéant)**

<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts (1)</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Total (2)</b>
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

(1).Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

**III – PRESENTATION AGREEE**

<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts (1)</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Total (2)</b>
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>TOTAL AGREE DES DEPENSES</b>				
<b>TOTAL AGREE DES RECETTES</b>				

(1).Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

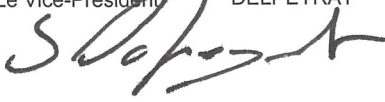


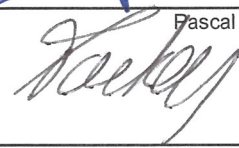
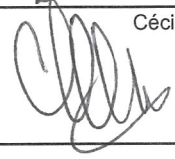
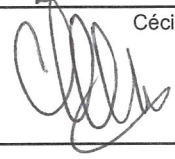
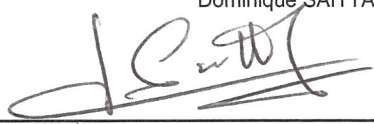

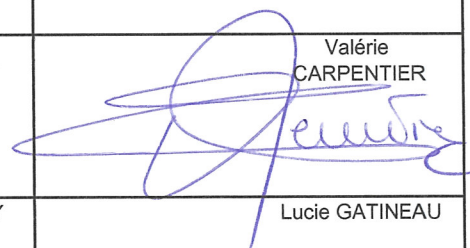


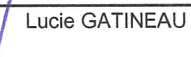
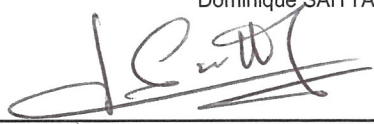

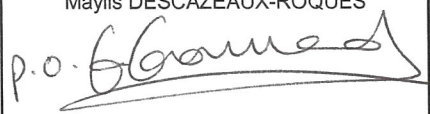

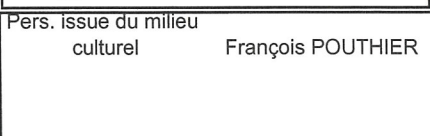
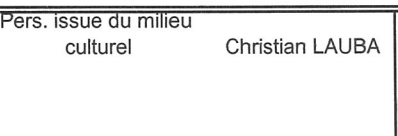
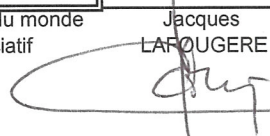
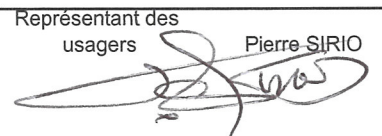
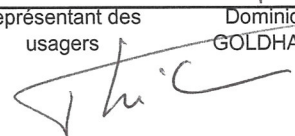
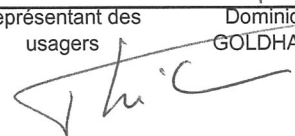
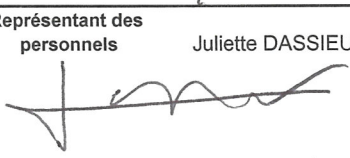
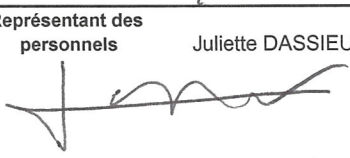
**IV**  
**D**

**D - ARRETE - SIGNATURES**

Délibéré par le Conseil d'Administration, réunion en session  
A Saint-Médard-en-Jalles, le 4 juin 2025  
Sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA-  
Présidente du Conseil d'administration de l'EPCC SCENE  
Date de convocation le 14 mai 2025

Nombre de membres en exercice 23  
Nombre de membres présents 15  
Nombre de suffrages exprimés 15  
VOTES : Pour 15  
Contre  
Abstentions

**Les membres du conseil d'administration**

Représentants de la Commune de Saint-Médard	Le Vice-Président Stéphane DELPEYRAT 	Pascale BRU 	Lysiane BERNIER 
	Bernard CASES 	Pascal TARTARY 	Cécile MARENZONI 
	Patrice CLAVERIE 	Jacques MANGON 	Valérie CARPENTIER 
Représentants de la Commune de Blanquefort	La Présidente Véronique FERREIRA 	Jean-Claude MARSAULT 	Lucie GATINEAU 
	Dominique SAIITA 	Nelly LOUEY 	
Collège des personnalités qualifiées	La Directrice Régionale Des Affaires Culturelles Maylis DESCAZEUX-ROQUES 	La représentante de la Région Nouvelle-Aquitaine Virginie LENOIR 	
	Pers. issue du milieu culturel François POUTHIER 	Pers. issue du milieu culturel Christian LAUBA 	Pers. issue du monde associatif Jacques LAFOUGERE 
	Pers. issue du monde associatif Carole BIBES 	Représentant des usagers Pierre SIRIO 	Représentant des usagers Dominique GOLDHABER 
Collège des personnels	Représentant des personnels Noric LARUELLE 	Représentant des personnels Juliette DASSIEU 	
Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/06/25, et de la publication le 23/06/25 A. Blanquefort, le 18/06/25 